

CHARTE D'UTILISATION DU VEHICULE RACING CLUB BOUZY-LES BORDES

Préambule :

Le Racing Club Bouzy Les Bordes tient à disposition de ses licenciés un véhicule «Combi Volkswagen» afin que l'ensemble des adhérents puisse se déplacer dans des conditions de sécurité et de confort maximales.

Cet investissement représente un poste lourd dans la gestion des finances du club aussi, l'ensemble des membres du Bureau vous rappelle la charte d'utilisation de ce véhicule afin de satisfaire le plus grand nombre et préserver dans le temps cet outil indispensable à la pratique de notre sport.

Qui peut conduire ce véhicule ?

L'ensemble des dirigeants ou des licenciés du Club, titulaires du permis B depuis plus de trois ans.

Une clause dérogatoire pourra être décidée par la commission « Pôle sportif ».Le conducteur s'engage par écrit sur la validité de son permis (nombre de points suffisant) et à respecter strictement le code de la route (excès de vitesse, taux d'alcoolémie.....)

A quelles catégories est dédié ce véhicule ?

Ce véhicule est dédié à toutes les catégories séniors et vétérans inclus.

Quels sont les engagements pris par les utilisateurs ?

Ne pas emmener plus de passagers que l'assurance* ne permet.

Le conducteur devra s'assurer, qu'en cas de transports d'enfants, chaque passager des catégories U7 à 11 ait à sa disposition un rehausseur**.

Il est interdit de fumer, de manger ou de boire dans le véhicule.

Effectuer un nettoyage intérieur et (extérieur si nécessaire) du véhicule afin que les utilisateurs suivants trouvent un véhicule propre.

Remplir le carnet de bord : Date, kilométrage parcouru, nom du conducteur, nombre de passagers, destination....

Signaler toute anomalie, défaut de fonctionnement ou dégradation éventuelle.

Deux référents clubs seront désignés par le club. Ils seront directement contactés en cas de problèmes constatés lors de la prise du véhicule (niveau d'essence, coup ou griffe non signalés sur le livret d'entretien). Les pleins de carburant seront effectués par le référent technique.

Référent pour les sujets techniques liés au véhicule : Farid KHOULALENE

Référent pour le planning d'utilisation : Laurent GALLIER

Quelles sont les priorités d'utilisation ?

Les priorités d'utilisation sont établies par la commission « Pôle sportif du Racing Club Bouzy les Bordes ».

- Ces priorités d'utilisation répondront aux clauses définies par le règlement intérieur du club.
- Les manifestations inscrites au calendrier sportif (coupe, championnat). (Priorité sera donnée à la catégorie qui se déplacera le jour J le plus loin)
- Les tournois où notre club est invité (le nombre de kilomètres à parcourir sera également pour la commission « Pôle sportif » un critère de choix).
- Les sorties « loisir » après étude et acceptation par la commission « Pôle sportif ».

La catégorie ayant le moins utilisé le véhicule sera prioritaire sur une même date et un même niveau de priorité.

Le planning d'utilisation du véhicule sera exposé et confirmé au début de chaque mois (coupes et championnat). Affichage dans chaque vestiaire des Bordes et de Bouzy, au club house des Bordes et figurera sur le site internet du club.

Quels sont les frais pris en charge par le club ?

Les dépenses de carburant seront prises en charge par le club.

Les frais d'autoroute.

Les frais de remise en état éventuelle du véhicule, dans la mesure où ils ne résultent pas d'une dégradation volontaire, d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence caractérisée.

La franchise assurance 2013 est de 320 €.

Le Pôle Sportif se réserve le droit, après délibération, de refuser l'utilisation du véhicule à toutes les personnes (conducteur et passagers) à l'origine d'une dégradation ou de négligence.

Le Racing Club Bouzy les Bordes se réserve le droit de se retourner contre les parents dont les enfants seraient responsables de dégradations sur le véhicule.

Quels sont les frais non pris en charge par le club ?

- Les amendes dues à la non observance du Code de la Route.
- La perte de points à la suite d'une infraction sera affectée au compte du conducteur.
- Les frais de remise en état du véhicule en cas de dégradation volontaire commise par le conducteur ou les passagers.

CONCLUSION :

Cette charte n'a pour raison d'être que la satisfaction du plus grand nombre de nos licenciés par l'établissement d'un cadre précis concernant l'utilisation du véhicule du club, évitant ainsi tout débordement et tout abus.

L'ensemble du Bureau espère également pouvoir préserver ce véhicule dans un état impeccable en faisant appel au bon sens de tous les adhérents du Racing Club Bouzy Les Bordes.

Cette charte est une base non figée qui ne demande qu'à évoluer grâce à toutes les propositions que vous pourrez faire et qui iraient dans le sens de l'intérêt général

** : un sondage sera fait auprès des parents U7 et U9 pour savoir s'ils acceptent que leurs enfants soient pris en charge par ce véhicule

Nom : _____ Prénom : _____

Le : _____ Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

« Exemple tableau de bord à disposition dans le véhicule »

Trajet :

Conducteur	date	Heure départ	Destination	Heure retour	Kilométrage départ	Kilométrage arrivée	Kilomètres parcourus	Plein fait

Observations

Conducteur	Catégorie passagers	Nbre passagers	Jour , Heure retour	Observations

*Bien vérifier auprès de notre assureur que des enfants peuvent s'asseoir à côté du conducteur.